

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. —
 II Prières des Quarante-Heures. — III Communication officielle. —
 IV Avis officiel.—VI Mgr Touchet et le cardinal Amette.—VII Notes
 sur le Japon: Enseignement religieux. — VIII Courtes réponses à
 diverses consultations. — IX Les papes, les évêques et le Canada. —
 X Messes de Noël.

AU PRONE

Le dimanche 26 décembre

On annonce :

La fin de l'année;

Les fêtes de saint Jean, des Ss. Innocents, de la Circoncision et
 du saint Nom de Jésus (le 2);

Dans quelques diocèses, le chant du *Te Deum*¹ aujourd'hui (après
 la messe, ou au salut), et du *Veni Creator*, samedi (avant la messe
 principale).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 26 décembre

Fête de saint Etienne, double de 2e cl.; mém. de Noël; préf. de
 Noël. — II vêpres de Noël, du capitule de saint Etienne; mém. de
 saint Jean et de Noël.

Le samedi 1 janvier

Fête de la CIRCONSIION, double de 2e cl. ; pas de mém. ;

Note. — La fête du saint Nom de Jésus a lieu le 2 janvier.²

¹ Depuis le 1er février 1907, il est décidé que l'on doit chanter l'oraison d'action
 de grâce (devant le saint Sacrement exposé) immédiatement après le
Te Deum, et non plus la réunir à celle du saint Sacrement qui doit toujours
 (en dehors des processions des Quarante-Heures) être chantée seule.

² La fête du saint Nom de Jésus se fait maintenant le dimanche qui tombe
 le 2, le 3, le 4 ou le 5 janvier. Lorsque le dimanche tombe le 1, le 6 ou le 7, on
 la fait le 2 et dans ce dernier cas, on peut en célébrer la solennité partout le
 dimanche qui tombe du 14 au 20 janvier, en vertu de l'indult de 1913, ou le
 dimanche qui suit l'office, en vertu de l'indult de 1852, dans l'église titulaire
 seulement.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 2 janvier

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 2 janvier, saint Nom de Jésus (Maison-Neuve).²

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse de Nicolet. — Du 2 janvier, saint Fulgence³ (South-Durham).

Le jeudi 6 janvier

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Joliette. — De ce jour, l'Épiphanie. J. S.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	28 décembre	— Noviciat des Frères des Ecoles chré-
Jeudi	30	— Noviciat des Pères Jésuites. Ithiennes.
Samedi	1 janvier	— Chapelle des Carmélites.

COMMUNICATION OFFICIELLE

Dans une encyclique, en date du 1er décembre, Sa Sainteté le pape Benoît XV fait entendre de nouveau un pressant appel en faveur des orphelins et des pauvres des pays que la guerre a ravagés.

“ Dans le sentiment de notre paternité universelle, écrit le Saint-Père, nous renouvelons l'exclamation du divin maître : “ J'ai pitié de la foule, parce qu'elle n'a point de quoi manger. ” A l'approche de l'anniversaire de la naissance du Christ, nous adjurons de nouveau les peuples chrétiens de nous aider à procurer quelque soulagement aux enfants malades et souffreteux. ”

² La fête de saint Nom de Jésus doit maintenant se faire le 2 janvier (avec renvoi de la fête du S. Nom de Jésus au 3) et sa solennité le dimanche suivant, ou si c'est le 6, le 20 janvier.

Le Saint-Père ordonne, en conséquence, à tous les évêques du monde, que le 28 décembre courant, jour de la fête des Saints-Innocents, ou le dimanche précédent, une quête soit faite dans toute l'étendue de leurs diocèses et que le produit lui en soit envoyé à lui-même.

Mgr l'archevêque de Montréal nous charge de porter à la connaissance des curés et desservants de son diocèse que cette quête, commandée par le pape, devra être faite dans toutes les églises, le dimanche, 26 décembre, lendemain de Noël, et qu'on devra en envoyer immédiatement le produit à M. le procureur de l'archevêché.

Par ordre de Mgr l'archevêque,

15 décembre 1920.

AVIS OFFICIEL

Le *motet* qui doit être chanté au salut du saint Sacrement, d'après la récente circulaire de Mgr l'archevêque (No 146) est bien l'antienne *Ecce fidelis servus et prudens* qui se trouve au IIe vêpres de l'office de saint Joseph.

Ce *motet* doit se chanter séparément, après la première série d'oraisons accoutumées de *Maria Virgine, pro papa* et *pro archiepiscopo*, et avant le chant du *Tantum ergo*.

Pour répondre à diverses consultations, nous sommes autorisé à publier que, dans tout le diocèse, dans les chapelles de communautés où l'on dit une ou plusieurs messes à minuit, à Noël, la messe de minuit proprement dite pourra, suivant la coutume établie, être une messe chantée.

Par ordre de Mgr l'archevêque,

15 décembre 1920.

MGR TOUCHET ET FEU LE CARDINAL AMETTE

LE service obituaire pour le repos de l'âme du regretté cardinal Amette, ainsi dit du cinquantième jour, a eu lieu à Notre-Dame-de-Paris le 23 novembre dernier. Les grands quotidiens de France qui nous arrivent nous en parlent longuement. Pas moins de trente archevêques et évêques assistaient à la cérémonie. Le clergé était nombreux et les fidèles aussi. Mgr Touchet, l'éloquent évêque d'Orléans, qu'on n'a pas oublié au Canada, a donné l'oraison funèbre.

“ L'évêque d'Orléans, dit la *Croix* (24 novembre), a prononcé un ample, éloquent, profond discours, plein d'évocations émouvantes et de fécondes leçons. ” En voici, du reste, quelques extraits, où nos lecteurs admireront tout ensemble l'originalité et la maîtrise du superbe orateur sacré, qui fut l'un des plus brillants, on s'en souvient, de notre congrès eucharistique de 1910.

Voici d'abord comment il “ peint ” l'état d'âme de Mgr Amette devenant archevêque de Paris.

Paris, carrefour de l'univers : arène où s'affrontent les systèmes, les intérêts, les convictions, les haines, avec une âpreté qui ne se voit pas ailleurs, où la presse pousse aux sommets et plonge aux abîmes ! Paris, tête et cœur de la France : folle et sage tête alternativement, fier et bon cœur toujours ! Paris qui, aujourd'hui, court aux lieux où l'on prie, et demain, à ceux où l'on joue, où l'on dîne, où l'on danse, où l'on spéculé, où l'on s'abrutit de débauche ! Paris, colonne de fumée trop capable d'égarer le monde, colonne de lumière très capable d'orienter le progrès et la civilisation ! Paris, quatre ou cinq millions d'âmes à sauver, pour le moins à évangéliser ! Lorsqu'un homme reçoit pareille mission, il est intéressant d'écouter quel son rend son âme ; car cette âme doit sonner. Est-ce un son de satisfait, de banal, de quelconque ? Est-ce un son d'ému au vif, un son personnel où se mélangent le divin et l'humain ?

Léon-Adolphe, regardant Paris, océan, se sentit éperdu, croirait-on... un naufragé en pleine mer, qui n'apercevrait, à droite, à gauche, en avant, en arrière, jusque là-bas, là-bas, que des vagues cré-

tées, sous un ciel bizarrement contrasté d'or et d'encre. Ce n'était pas de l'effroi, c'était de l'émoi, un émoi qui fendit son âme en deux et en arracha la parole, révélatrice parce que simple : " Il n'y a, dit-il, qu'un moyen de s'en tirer : c'est d'être un saint. "

Mais comment faire pour être ainsi " un saint ", un saint pratique, un saint vraiment apôtre et évangélisteur ? Sur quel terrain ou mieux dans quel monde lui fallait-il évoluer et agir ? Ecoutez bien, vous allez entendre, en un raccourci saisissant, l'une des plus fortes choses qui ait jamais été dite, et d'une manière si originale !

Quand l'homme, sur quelque glèbe qu'il sue et geigne, ne sait plus regarder vers le ciel, afin d'y chercher et d'y entrevoir la compensation de ses lassitudes, de ses dégoûts, de ses douleurs, quand il s'entête à ne voir que la terre, il trouve celle-ci mal faite. Pourquoi pas ? Il se passionne du vouloir de la réformer ; mais bientôt, la sentant résistante, il ne songe plus qu'à la mettre en morceaux.

Récemment un extrémiste disait tranquillement à quelqu'un que j'ai des raisons de connaître, dans une ville que j'ai les mêmes raisons de ne pas ignorer : " Il faudrait détruire ici 60,000 bourgeois à coups de mitrailleuse ! Les autres, ensuite, vivraient à l'aise. " Horrible, pensez-vous ? Assez logique, répondrai-je. Pas de Dieu, n'est-ce pas ? Conséquence : pas de loi morale. Elle est devenue caduque faute de fondement et de sanction. Pas de Christ, n'est-ce pas ? Conséquence : pas de loi d'amour. Elle est devenue caduque aussi, pour les deux mêmes causes, faute de fondement et faute de sanction. Conséquence ultime : quelques délicats garderont le culte de l'honneur, de la patrie, de la bonté ; la masse, l'énorme masse repaganisée, sera vouée à l'adoration de la force. La force, rien que la force, demeurera en action. Mais pourquoi la force, rien que la force en action, n'en arriverait-elle pas à cette extrémité de mitrailler l'obstacle, supposé qu'elle se trouve en puissance de l'oser et qu'elle en ait, pour un motif quelconque, le goût ? L'obstacle, c'est actuellement le bourgeois. Mitraillons 60,000 bourgeois, sur 100,000 habitants ! Faisons ce cimetière ! Les survivants s'établiront largement dessus. Je sais, on réplique : fanfaronnades. En êtes-vous certains?... Vous en êtes certains... Plusieurs, non. Ah ! christianisons cette multitude !

C'est pourquoi Mgr Amette, dès sa première prise de contact avec vous, dit : " Donnez-moi des écoles, des églises, des prêtres ; des écoles, j'instruirai les petits enfants, je les baptiserai, je leur donnerai le pain du bon Dieu ; des églises, j'y amènerai les hommes, je les consolèrai, je les sauverai, et, en les sauvant, je sauverai Paris, et en sau-

vant Paris, je sauverai la société — entendez bien cela, je sauverai la société: *pro patria, pro civibus* ; des prêtres, ils se tiendront près des écoles et peupleront les églises. ”

Et maintenant, qu'est-ce que l'*union sacrée* ? Comment le cardinal Amette l'entendait-il ? Comment surtout son panégyriste la comprend-il ? Lisez encore, cela ne se résume pas et tout commentaire serait superflu.

De chérir le pays, d'en proroger l'union, mais oui, c'est l'heure ! Un fleuve rouge, splendide à faire crier d'admiration les rochers, cruel à les faire pleurer, s'est épanché de toute colline et répandu à travers toute plaine de notre nord et de notre est. Quels sangs, nôtres, n'y furent pas mêlés ? Est-ce qu'il n'y a pas là du sang de prêtre et d'artisan, du sang de pauvre et de fortuné ? Est-ce que la grande réconciliation française n'a pas été signée dans le grand holocauste ? Qui oserait, pour un misérable intérêt de système, de position, de parti, en déchirer la charte ? Qui ne voit la nécessité de l'union ? Qui est assez assuré de demain, pour, aujourd'hui, diviser les citoyens ? La France est triomphante, gloire à elle ! Elle demeure blessée, paix à elle !

C'est ce que déclarait, avec sa forte manière, ce chef poussé si vigoureusement par l'opinion à la première magistrature de la république : “ La France a recueilli, écrit-il, les leçons de la guerre. Ceux de ses enfants qui sont morts pour elle n'auront pas en vain donné l'exemple de la plus sublime abnégation. Sur leurs tombes, une France nouvelle est née. Elle répudie les dissensions intestines, les querelles desséchantes, pour se consacrer tout entière dans l'ordre, dans le travail et dans l'union, sous l'égide d'institutions libres, au développement de sa grandeur et de sa prospérité. ”¹

Bravo ! Le cardinal Amette applaudit. Certes, pour obtenir le but marqué, il nous faudra sacrifier, celui-ci quelque chose de ce qu'il appela ses “ revendications ”, celui-là quelque chose de ce qu'il appela ses “ intangibilités ”. Il sied de le prévoir, les sacrifices ne sauraient être tous d'un seul côté. Mais qui s'en déclarerait incapable ? Car, enfin, nous mettons hors de cause ceux de la conscience qui ne se font pas, même ne se proposent pas.

Oui, l'entente nationale est possible. De cette possibilité, patriotiquement et religieusement urgente, je me fie aux prières de notre ami regretté, à vos lumières, messeigneurs, à vos dispositions certaines, mes frères, c'est-à-dire à la bonne volonté des sages de toute opinion, au cœur de notre peuple qui n'a pas refusé à l'univers, à

¹ Message du président Millerand.

tout l'univers, des exemples de modération égaux à ses exemples de courage. La France de la victoire fut trop sublime pour décroître par la paix. La main dans la main, donc, messieurs, marchons vers l'éternité, par une voie que les embuscades du dehors rendront difficile probablement, mais que la fraternité du dedans rendra tolérable, et retenons comme devise celle qui plut très chrétiennement au cardinal Léon Adolphe Amette : " Courage et confiance ! " C'est pour nos cités, notre patrie, nos concitoyens qu'il s'agit de travailler, d'accepter, de vouloir, d'être bons, d'être justes, d'être frères, d'être apôtres, au besoin de souffrir, ce que Dieu nous demande, au besoin de mourir, ce qu'il ne nous demande vraisemblablement pas. Eh oui ! pour de tels intérêts, qui ne donnerait — ainsi qu'il eût fait, *lui*, nous en sommes certain — qui ne donnerait jusqu'à son sang, comme on donne une goutte d'eau ? *Pro civitate, patria et civibus ! Amen.*

Le discours de Mgr Touchet, affirmant les dépêches, a produit une impression profonde. On aimera, au Canada, à en garder l'écho. E.-J. A.

NOTES SUR LE JAPON

Enseignement religieux

 N sait que le Japon a, dans sa constitution, proclamé la liberté de conscience et des cultes, et que, comme conséquence, il a imposé une neutralité sévère, interdisant d'une façon absolue dans les écoles de l'Etat tout enseignement religieux. La même neutralité est obligatoire dans les écoles libres. Ces dernières, autorisées par la loi sur la liberté d'enseignement, sont nombreuses à tous les degrés, sauf au primaire, que le gouvernement a presque totalement monopolisé. Toutefois, dans les établissements libres, l'enseignement confessionnel est permis en dehors des heures de classe pourvu que, d'autre part, ils se soumettent aux règlements d'ordre public. A cette condition, ils conservent une entière indépendance pour la propagation de leurs doctrines cultuelles. Ils peuvent même obtenir la reconnaissance officielle et distribuer

des diplômes s'ils acceptent en plus les programmes de l'Etat.

Appuyés sur ces libertés légales, les protestantismes anglais et américain ont fondé des établissements dont ils ont fait de véritables centres de propagande confessionnelle, en refusant de se plier, pour le plus grand nombre, aux exigences de la reconnaissance officielle, afin de pouvoir déterminer eux-mêmes leurs programmes. Tout autre a été l'effort français dans son oeuvre d'enseignement au pays du soleil levant, effort fourni dans sa presque totalité par les écoles des Marianistes qui ont accepté la neutralité religieuse, et, par conséquent, sont reconnues par l'Etat, tout en se réservant l'enseignement catholique en dehors du temps consacré à l'étude des matières obligatoires. Le développement, les progrès et l'influence remarquables de cette association au Japon méritent de fixer quelques instants notre attention.

On sait que l'association des Marianistes, composée de prêtres et de laïques, a été dépossédée, de par la loi de séparation, des nombreux établissements scolaires qu'elle dirigeait en France, et en particulier du collège Stanislas. En 1888, à l'appel de la Société des missions étrangères, désireuse de contrebalancer et de combattre l'influence des écoles protestantes déjà florissantes, cinq religieux marianistes, deux prêtres et trois laïques, abordent au Japon et ouvrent la première école française dans la capitale, au pied même du palais impérial. Les débuts furent modestes. Ils n'eurent d'abord comme élèves que des enfants de la colonie européenne et quelques rares Japonais.

La Société de Marie, voulant donner son nom à cette école, hésita beaucoup avant de prendre une décision. Il y avait deux écueils à éviter : exciter la méfiance des Japonais à l'égard de ceux qu'ils appelaient des bonzes chrétiens et froisser leur susceptibilité. Le vocable de Notre-Dame les aurait vexés. On se décida, en se conformant à un genre d'appellation fréquent

dans ce pays et qui satisfait son âme poétique, à donner à cette école le nom d'*Etoile du matin*, comme on appellera plus tard le collège qui sera fondé en 1901 à Osaka l'*Etoile brillante*, et celui de Nagasaki l'*Etoile de la mer*. Il fallut trois ans pour transformer l'installation misérable du début en un collège, grâce à un secours important de la direction des Marianistes. Peu à peu l'attention du gouvernement se fixa sur cette oeuvre qui se vit bientôt entourée de la bienveillance du haut personnel administratif. Au sein des complications qui naissaient du milieu difficile où cette école prenait racine, elle reçut même la protection d'un sous-secrétaire d'Etat qui aplanit maintes difficultés. Un des plus grands obstacles à son développement, c'étaient les décrets de Nintai et de Keuko qui interdisaient à tout élève de prendre part aux concours si ses études avaient été interrompues par le service militaire. Or, précisément, l'*Etoile du matin* n'avait pas de dispense comme les écoles de l'Etat. Aussi pendant quinze ans ne put-elle dépasser le nombre de 240 jeunes gens. Mais après les deux privilèges qui lui furent octroyés en 1901 elle ne tarda pas à produire une poussée rapide. En 1914, elle atteint le chiffre de 860 élèves; en 1919, de 900. Les deux établissements primaire et secondaire possèdent aujourd'hui 1,200 élèves. On en refuse chaque année faute de place. Ce nombre est d'autant plus significatif qu'il est formé par des recrues sorties de l'élite de la société japonaise. Nombreux y sont les fils de ministres, d'amiraux, de généraux, de membres du sénat, du parlement, etc. Que cette école atteigne l'élite sociale du Japon, ceci a été affirmé à plusieurs reprises par les ministres de France eux-mêmes.

Le rayonnement de ce collège par ses élèves dépasse beaucoup le Japon et s'étend jusqu'en Europe. On en a vu à l'ambassade du Japon à Paris. On en trouve également parmi les jeunes gens que le gouvernement envoie chaque année poursuivre leurs études à l'étranger. Il y en avait au congrès de la

paix, et en particulier le commandant Yamamoto, une des intelligences les plus ouvertes de son pays. Sa carrière est des plus brillantes. Pendant la guerre des Boxers, il faisait partie, comme enseigne de vaisseau, de l'état-major de l'amiral Togo, un des héros de la guerre russo-japonaise. Il se trouvait comme lieutenant de vaisseau sur le *Mikasa*, le navire-amiral, à la bataille de Tsushima, et il fut désigné avec un autre officier supérieur pour aller parlementer auprès de l'amiral Nobogatoff quand celui-ci dut se rendre avec toute sa flotte. Entré ensuite à l'école de guerre, il en sortit aide de camp de l'amiral Togo. En 1915, il participa à la prise de Tsing-Tao. Puis il fut envoyé à Rome comme attaché naval d'ambassade auprès du Quirinal, où il résida jusqu'en 1918. Catholique fervent, il ne voulut pas quitter Rome sans obtenir une audience du pape, par qui il fut reçu en janvier 1918, comme il l'avait été d'ailleurs par Léon XIII et par Pie X, dans les différents voyages en Europe qu'il avait déjà effectués. Au congrès de la paix, il faisait partie du conseil naval pour le Japon et assista au *Conseil des dix*. Au mois d'août 1919, il retournait à Rome, envoyé par son gouvernement pour traiter avec le Saint-Siège la question des missions catholiques aux îles Caroline, Marshall et Mariannes. On apprend dernièrement qu'à son retour au Japon il reçut la haute charge de professeur de français du fils de l'empereur. Nous avons eu le plaisir de l'entendre l'an passé, à Paris, au banquet des publicistes chrétiens, où il donna une conférence dans laquelle éclataient à la fois une connaissance approfondie de notre langue, une piété de néophyte et une ardente amitié pour la France.

L'influence du collège de *l'Etoile du matin* au Japon est très remarquable d'abord au point de vue de la diffusion de la langue française. Sans lui, les Japonais n'auraient pu se mettre à l'étude de notre langue, qui était, il y a trente ans, considérée comme un article de luxe. Actuellement, il existe

une masse considérable de Japonais qui parlent le français. L'association des anciens élèves qui compte plusieurs centaines de membres est bien française. D'ailleurs, la confiance accordée aux Marianistes par les autorités est telle qu'on leur a concédé, malgré leur qualité ouverte de catholiques, de nombreux postes de professeurs de langue française ou anglaise dans les établissements secondaires de l'Etat, ou dans les grandes écoles telles que l'Ecole militaire, l'Ecole de guerre, l'Ecole des nobles, l'Ecole des postes et télégraphes, l'Ecole des officiers, l'Ecole normale supérieure. On en trouve même qui sont titulaires de chaires à l'Université impériale, tels que M. Heck qui depuis plus de vingt-cinq ans y fait un cours de littérature française.

L'influence de ce collège au point de vue catholique n'y est point négligeable nonobstant les grandes difficultés que rencontre au Japon particulièrement la conversion au catholicisme. On sait que le Japon compte environ 100,000 catholiques sur 50 millions d'habitants. Ces difficultés proviennent d'abord de la mentalité générale qui s'y oppose, puis de la famille avec laquelle souvent il faudra briser, de l'abstention obligatoire des cérémonies mi-shintoïstes, mi-sociales, de l'austérité de la morale évangélique, etc. Mais malgré tout des conversions ont lieu. Il n'est pas rare de voir de bons élèves qui, pendant leur passage à l'*Etoile du matin*, n'ont pas paru être atteints par la pensée chrétienne, se convertir après leur départ. Elles sont quelquefois remarquables, tel le baptême du fils de M. Motono, l'ancien ambassadeur du Japon à Paris, à Saint-Petersbourg, puis ministre des affaires étrangères, qui, lui-même, recevra de ce fils le baptême à l'article de la mort.

Si l'école de l'*Etoile du matin* a déjà fait mûrir de si merveilleux fruits, ses filiales de Nagasaki, l'*Etoile de la mer*, avec ses 550 élèves, celle d'Osaka, l'*Etoile brillante*, avec ses 830 élèves, de Yokohama, avec ses 220 élèves, celle d'Urakami, où en

1865 se fit la découverte des vieux chrétiens, avec ses 600 élèves, sans l'égaliser, produisent cependant des résultats considérables qui tous contribuent à rendre là-bas la France plus aimée.

Devant un tel succès on se demande pourquoi le gouvernement français n'a point encore accordé aux Marianistes l'autorisation de fonder en France une maison pour le recrutement si difficile de ses professeurs au Japon ?

MICHEL RIBAUD.

NOTE.—Au moment de publier l'article de M. Ribaud, nous lisons dans la *Croix* de Paris l'information suivante. " Le prix de 10,000 francs a été décerné, par l'Académie française (novembre 1920), aux Pères Marianistes pour leurs oeuvres scolaires au Japon, afin de reconnaître les services rendus au-dehors à la langue française. Ces oeuvres scolaires comptent 2,720 élèves japonais avec 40 professeurs français. L'Académie, dit le secrétaire perpétuel, M. Frédéric Masson, eut rarement l'occasion de décerner ce prix d'une façon aussi conforme à la pensée de ses fondateurs. " — E.-J. A.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

Dans le " Notre Père " pouvons-nous dire que votre " sainte " volonté? De plus quelques-uns disent " comme nous les pardonnons"? N'est-ce pas une erreur ?

1. Il ne faut pas confondre une traduction avec une paraphrase. La traduction doit se contenter généralement de rendre tous et chacun des mots du texte à traduire, sans rien ajouter, tandis que la paraphrase permet d'y ajouter quelques mots, pour rendre le texte plus clair et plus saisissant. Or, toutes nos prières ont été, avec raison, traduites, non paraphrasées. Aussi a-t-on toujours évité ces textes paraphrasés qui présentent souvent plus d'inconvénients que d'avantages.

Le texte latin du *Pater* dit *fiat voluntas tua*. Il faut donc traduire " que votre volonté soit faite " et ne pas ajouter l'adjectif " sainte ", qui n'est pas dans le texte latin et qui, de

ce chef, constituerait une paraphrase. La question n'est pas de savoir si cette épithète répond bien à l'intention de celui qui a composé la prière et renferme une idée juste, qualité que doit réaliser toute paraphrase, mais si le mot a son correspondant dans le texte qu'on traduit.

Contentons-nous donc de la traduction que contiennent le catéchisme et les livres de prières et ne leur ajoutons aucun mot. Entre les livres approuvés, préférons le catéchisme diocésain, qui assurera l'uniformité et l'harmonie dans les récitations faites en public ou en commun, ce qui est un très grand avantage. Et si ce texte vient à être changé nous adopterons immédiatement le nouveau, comme plus parfait.

2. Il ne faut pas ajouter "les" devant le verbe "pardonnons". D'autant moins que cette addition ne serait pas une paraphrase, mais une erreur qui rendrait le texte obscur. Sont-ce les mêmes fautes que nous pardonnons aux autres et que nous désirons nous faire pardonner? Evidemment non. Il ne faut donc pas ajouter "les" qui désignerait "nos offenses". Ici encore il faut traduire le texte latin en donnant un complément à "pardonnez-nous" seulement et en supprimant le complément de "pardonnons".

J. S.

LES PAPES, LES EVEQUES ET LE CANADA

(GALERIE HISTORIQUE)



A PRES celle de nos gouverneurs et de nos premiers ministres, voilà que M. Derome, de la maison des libraires-éditeurs bien connue, publie une "galerie historique" des papes qui, depuis Alexandre VII jusqu'à Benoît XV, ont eu à s'occuper de l'Eglise du Canada, comme aussi des archevêques et évêques canadiens anciens et actuels. Au cours de la période de temps qui s'est écoulée de 1655 à 1920, vingt-deux papes se sont succédé sur la chaire de saint Pierre. C'est

la " galerie " des portraits de ces vingt-deux souverains pontifes, complétée par celle de nos cent-trente-huit archevêques et évêques du Canada, que M. Derome édite et publie. Naturellement, chaque portrait s'additionne d'un précis en style de dictionnaire de la vie du pontife et de son action au Canada, ou de celle de l'évêque dont il s'agit.

Pour donner une idée de cette intéressante publication, voici comment il est question, au verso de chacun de leurs portraits, des quatre derniers papes, Pie IX, Léon XIII, Pie X et Benoît XV.

PIE IX. — Pie IX (Jean-Marie Mastai-Ferretti) né à Sinigaglia en 1792, fut élu pape en 1846, régna trente-deux ans et mourut à Rome en 1878. L'un des grands papes du XIXe siècle ! Il souffrit la révolution de 1848, l'exil de Gaëte en 1849, l'invasion des Etats Pontificaux et la prise de Rome par les Italiens en 1870, alors qu'il devint " le prisonnier du Vatican ". Il définit le dogme de l'Immaculée-Conception en 1854, convoqua le concile du Vatican en 1869 et le présida en 1870, y proclamant le dogme de l'infaillibilité pontificale. Sous son pontificat, l'Eglise du Canada continua à progresser rapidement. Signalons seulement la fondation des diocèses suivants : Ottawa et Saint-Boniface, en 1847 ; Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Chatham, en 1852 ; London, en 1855 ; Hamilton en 1856 ; Athabaska-McKenzie, en 1862 ; New-Westminster, en 1863 ; Rimouski, en 1867 ; Sherbrooke, en 1874 ; Chicoutimi, en 1878, etc. En 1852, Pie IX donna la bulle constituant canoniquement l'Université Laval. De 1867 à 1870, sous l'impulsion de Mgr Bourget, nos zouaves canadiens allèrent à Rome défendre le pape.

LÉON XIII. — Léon XIII (Joachim-Vincent Pecci), né à Carpinetto en 1810, fut élu pape en 1878 et mourut à Rome en 1903. Le dernier et non le moindre des grands papes du XIXe siècle ! Son règne de vingt-cinq ans, au cours duquel il resta toujours " prisonnier du Vatican ", est l'un des plus

brillants que l'histoire ait connus. Homme de haute science, administrateur habile et diplomate consommé, il a dominé son temps. Sa lutte contre le kulturkampf en Allemagne, son action en faveur de " l'esprit nouveau " en France, ses nombreuses et lumineuses encycliques, son action sur le monde entier le placent au premier rang parmi les successeurs de Pierre. Sous son pontificat, l'Eglise du Canada s'est largement développée. Plusieurs diocèses nouveaux ont été formés : Nicolet (1885), Valleyfield (1892), Pembroke (vicariat en 1882, diocèse en 1898), Peterborough (1882), Alexandria (1890), Saint-Albert—aujourd'hui Edmonton (1871), etc.

PIE X. — Pie X (Joseph Sarto), né à Riese le 2 juin 1835, fut élu pape le 4 août 1903 et mourut à Rome le 20 août 1914. " Une piété ardente—écrit Mgr Bruchési—un esprit véritablement surnaturel, une confiance sans limites dans la Providence divine, une humilité qui rappelait celle des plus grands saints, une bonté suave jointe à une inébranlable fermeté, tels me paraissent avoir été les principaux traits de sa vie... Il s'appellera, devant l'histoire, le pape de l'Eucharistie. " Les grands actes de la carrière de ce très grand pontife, né modeste fils du peuple, sont ses encycliques sur le modernisme et sur la communion des enfants, sa réforme du chant sacré et la codification qu'il ordonna du droit canonique. Pour le Canada en particulier, il a créé plusieurs diocèses nouveaux et béni notre congrès eucharistique de 1910. Pie X est mort à 79 ans, aux premiers jours de la grande guerre. C'est elle, l'abominable guerre, qui l'a tué ! Comme on lui demandait de bénir un drapeau qu'on menait au combat, il répondit : " Je bénis la paix. "

BENOÎT XV. — Benoît XV (Jacques della Chiesa), né à Gênes le 21 novembre 1854), fut élu pape le 3 septembre 1914. Il a été ordonné prêtre, à Rome, le 21 décembre 1878, en même temps que Mgr Bruchési, a fait toute une carrière diplomatique à Rome sous Léon XIII et le cardinal Rampolla, devint

archevêque de Bologne en 1907, et fut créé cardinal, le même jour que Mgr Bégin, le 25 mai 1914. Elu pape au début de la grande guerre, le Souverain Pontife glorieusement régnant a tout fait pour en adoucir les horreurs. Nos évêques ont toujours trouvé auprès de lui le plus paternel accueil. C'est Benoît XV qui nous a donné l'Université de Montréal — *Universitas Montis Regii* (1919). Sa science, sa prudence, ses hautes vertus lui ont valu l'admiration du monde entier.

* * *

Nous croyons que cette nouvelle " galerie historique " intéressera beaucoup dans notre pays. Partout où l'on se pique de bon ton et de bonne tenue, en particulier dans nos divers instituts et communautés, on aimera à posséder cette collection de choix. Rien que la parcourir constitue pour les jeunes une vraie leçon d'histoire de l'Eglise dans ses relations avec le Canada.

Pour les commandes, on s'adresse à M. L.-J.-A. Derome,
36 (ouest) Notre-Dame, Montréal. E.-J. A.

MESSES DE NOEL

MESSES DE LA SAINTE VIERGE

Les prêtres qui souffrent de la vue, et qui ont, pour ce motif, obtenu la permission de dire la messe de la sainte Vierge, savent que, jusqu'ici, il ne leur était pas permis de dire cette messe plus qu'une fois le 25 décembre. Ils apprendront avec une vive satisfaction que, cette année, et à l'avenir, ils pourront, en vertu d'une décision du 26 janvier 1920, dire cette messe deux et même trois fois, le jour de Noël. On lit ce décret dans les revues ecclésiastiques, particulièrement l'*Ami du clergé*, p. 238. Ils peuvent, comme les autres prêtres, recevoir un honoraire pour chacune de ces messes, excepté, s'ils sont curés, pour l'une d'elles, qu'ils appliqueront *pro populo*.

J. S.